L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. No 73 Rue de Chartres ENTRE CONTI & BIENVILLE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 31 JUILLET 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans:
JEUDI MATIN 31 JUILLET.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery, à 11 heures, dans la rue du Camp, No 40—bœuf mess et prime.
Par R. Scott, à 9 heures, à l'enseigne de Magasins et Natchez—caisses de ... vin rouge, rum, porter, vermouth, &c.
Par E. Roger & Co à leurs halles d'encan—linge fait, chemises, chapeaux et marchandises sèches.
Par E. M. Jacobs, sur le chemin de la Métairie, en face du Parc—une vacherie.

Mesures radicales du Congrès.

Parmi ces mesures on doit compter en première ligne le bill de confiscation dont le succès final vient de signaler la clôture du 37e Congrès. Ce bill avait occupé les deux Chambres pendant à peu près toute la session. Répudié par les modérés et condamné par tous les anciens membres du parti démocrate, ce bill a triomphé uniquement par les nécessités de la guerre. Encore n'a-t-il pas conservé tout son radicalisme de naissance. Devant la menace d'un veto ainsi que nous l'avons expliqué dans notre article d'hier, les partisans du bill en ont restreint la portée aux coupables seuls, c'est-à-dire à ceux qui font actuellement la guerre contre les Etats-Unis ou qui aident à cette guerre intentionnellement par des moyens directs ou indirects. Ainsi les successions ne sont pas anéanties et l'héritier légal conserve des droits sur le patrimoine de sa famille. Toutefois, cette exception n'a pas satisfait toute la presse du Nord et même parmi les journaux qui ont jusqu'ici soutenu de leur influence la politique de l'union et les mesures militaires du gouvernement, mesures souvent outrées, nous en trouvons plusieurs qui blâment assez sévèrement l'esprit radical du bill de confiscation. Un de ces derniers journaux, le *New York Herald*, a publié à ce propos un article très remarquable et que nous reproduirons à ce double titre. Voici ce que nous avons lu dans son numéro du 16 juillet:

Le bill de confiscation, le bill d'admission pour la Virginie occidentale et autres mesures radicales du même genre, sont des mesures inopportunes et hors de saison, parce qu'au lieu d'aider à la poursuite heureuse de la guerre, elles l'entravent—et la font échouer autant du moins qu'elles peuvent avoir d'effet. Leur application est toute d'avenir et elles présupposent la conquête des Etats rebelles; car tant que cette conquête ne sera pas achevée elles ne peuvent produire aucun résultat. Par conséquent, il eût été convenable d'étudier un peu le vieux livre de cuisine: qui dit "Prenez d'abord le lièvre, ensuite faites le cuire." Nos sages législateurs auraient pu profiter de la leçon. Mais quand la rébellion sera vaincue, chaque mesure qui ne sera pas strictement conforme à la constitution doit nécessairement être frappée de nullité. C'est seulement en vertu de la constitution et par son autorité, que le gouvernement lui-même existe et jusqu'à ce que la constitution soit abolie ou changée par le pouvoir souverain qui lui a donné la vie, le Congrès n'aura aucun pouvoir pour faire des lois contraires aux dispositions de cet acte fondamental et aucun tribunal ne pourra les mettre en vigueur. Elles seront nulles et si le peuple remplit son devoir il élira un Congrès qui les fera disparaître des statuts toutes ces mesures révolutionnaires.

Par exemple, ainsi qu'il appert des discussions du Congrès rapportées dans le *Herald* d'hier, le bill pour l'admission de la Virginie Occidentale comme Etat à passé lundi dernier. Si la Virginie de l'Ouest eût été un territoire, cette mesure aurait été parfaitement constitutionnelle, mais comme elle fait partie d'un Etat déjà dans l'Union, le bill est tout à la fois révolutionnaire et absurde. Si la rébellion est réprimée, toute la Virginie Orientale et Occidentale sera, *de facto*, dans l'Union comme un Etat, de même qu'elle y est aujourd'hui de droit; mais si la rébellion n'est pas réprimée, alors le bill n'est qu'une fondre impuissante et de nul effet. La Constitution dispose expressément qu'un Etat ne peut être divisé et formé en deux Etats sans l'autorité de tout le peuple de cet Etat. Par conséquent, le bill est, dans tous les cas, *ingénieux*, c'est à dire inutile. Il n'est pas au pouvoir du Congrès, ni au pouvoir du Congrès et du président réunis, de détruire l'organisation d'aucun Etat, tout Etat étant aussi indestructible que le gouvernement fédéral lui-même. Le président a, dans un temps de guerre, le pouvoir de suspendre les fonctions d'Etat dans tout Etat révolté, et de nommer des gouverneurs provisoires pendant les progrès de la guerre; mais aussitôt que la guerre est terminée, ce pouvoir cesse d'exister et l'Etat recouvre à sa condition normale. Le président reconnaît ce principe dans la rédaction et l'esprit du bill qu'il vient d'envoyer au Congrès pour l'abolition graduelle de l'esclavage au Sud, avec le propre consentement des Etats du Sud; car il admet que, bien qu'ils puissent abolir l'esclavage aujourd'hui, ils pourraient le rétablir six mois après.

Ces bills exceptionnels ne peuvent donc être regardés que comme des mesures temporaires de politique et d'expédient. La question est de savoir si elles sont politiques et opportunes. Elles ne peuvent avoir ce caractère si elles n'aident pas aux progrès de la guerre; mais l'expérience a montré en une couru à prouver bien haut qu'elles produisent un effet contraire.

Leur tendance est d'aigrir tout le Sud contre le gouvernement fédéral et d'exciter la rébellion au désespoir, en même temps qu'elles sont calculées pour produire la division et le mécontentement au Nord, et pour intervenir sérieusement dans les opérations de recrutement, si essentielles au succès. Le point essentiel est de faire la guerre avec vigueur et de la mener à bonne fin. Tout ce qui ne tend pas vers ce but est plus nuisible qu'utile. L'agitation des radicaux non seulement n'y est pas subordonnée, mais elle y est diamétralement opposée. Conséquemment les radicaux du Congrès font tout ce qu'ils peuvent pour faire de la guerre une entreprise désastreuse et de la reconstruction de l'Union une impossibilité.

Tout le mal vient de ce qu'on s'écarte des anciens principes, peut-être parce qu'on les ignore. Quand la déclaration de l'Indépendance fut signée, toutes les colonies possédaient des esclaves. Entre cette période et la formation de la Constitution, un seul de ces Etats avait aboli l'esclavage, et c'était le Massachusetts. Le droit de posséder des nègres n'était pas mis en question. C'était un droit commun incontestable et pleinement reconnu par la Constitution. Mais quand les Etats du Nord, à cause du climat et de l'immigration des blancs libres d'Europe, trouvèrent profitable d'abolir l'esclavage, ils l'abolirent de fait volontairement. Une secte de fanatiques conçut le dessein de forcer les Etats du Sud à l'abolir aussi, quand même ces Etats trouvaient qu'il était de leur intérêt de le conserver, à cause de leur climat particulier et parce qu'ils ne recevaient pas une immigration de travailleurs libres assez forte pour s'en passer, et parce que, en outre, le nègre seul convient à la culture des Etats cotonniers et sucriers.

L'immixtion des radicaux dans le système de travail des Etats du Sud est révolutionnaire, subversive du principe sur lequel le gouvernement est fondé. C'est la cause de la guerre, la cause de son impuissance à accomplir, jusqu'ici, son objet le plus légitime, et si elle continue à subsister, ce sera, à la fin, la cause de la catastrophe pour laquelle les radicaux travaillent depuis au moins trente ans, la dissolution finale et irrévocable de l'Union, pacte que tous leurs organes ont dénoncé comme "un contrat avec la mort et un accord avec l'enfer."

Depart du Connecticut.—Le steamer *Connecticut* est parti hier matin pour New-York. Parmi les passagers se trouvent: M. Reverdy Johnson, qui a terminé ici sa mission, le Dr Cottman, politicien connu de la Louisiane, et MM. C Bullitt et J. Ad. Rozier qui vont à Washington.

Premier district de dessèchement.—Le président de la commission du premier district de dessèchement prévient aujourd'hui, par la voie de l'*Abeille*, les propriétaires de terrains dans ledit district, que le premier versement de l'impôt pour les frais de dessèchement doit être payé d'ici au 20 août. Après cette date, les comptes non payés seront envoyés en cour.

Nouvelles confédérées.—Le *Delta* a puisé les nouvelles suivantes dans les journaux de Mobile du 20, du 21 et du 22, et dans le *Jackson Mississippian* du 22, du 23 et du 24.

La *Tribune* de Mobile du 20 dit que le général Magruder était à Columbia, Caroline du Sud, aux dernières avis.

Le même journal dit que le 4 juillet il y avait sept navires de guerre des Etats-Unis devant la barre de Galveston, et il ajoute: les vivres étaient abondants dans l'Etat. Le bœuf, le mouton, le maïs et le blé étaient à bon marché. Les Texiens n'étaient pas pour cela indifférents à la guerre. Le *Houston Telegraph* dit que l'Etat a organisé l'équivalent de 56 régiments ou 45,000 hommes.

Un grand incendie a eu lieu à Mobile dans la matinée du 21 juillet et a dévoré deux îlets à l'encoignure des rues Royale et Madison.

Les journaux de Richmond disent que le 13 il est entré dans cette ville 500 nouveaux prisonniers fédéraux, accompagnés de leurs chirurgiens, qui avaient tout ce qu'il leur fallait en fait de médicaments et d'instruments.

Sucre.—MM. R. C. Clark & Co, Nlle-Levée 56, entre Poydras et Natchez, vendent acheter cent boucauts de sucre. Voir aux avis.

Fruits au jus, huile, sardines, &c.—M. S. Plassan, 38 et 40, Vieille Levée, vient de recevoir 200 caisses de fruits au jus, cerises à l'eau-de-vie, 100 caisses d'huile d'olive, 75 caisses de sardines, &c. Ces articles sont d'une irréprochable fraîcheur; nous les recommandons au commerce de détail et aux familles.

Bilan des Banques.

Nous empruntons à l'*Advocate* le résumé suivant du bilan présenté par les banques le 21 juillet aux autorités militaires fédérales.

PASSIF.

Banques.	Circulation.	Dépôts.	Dû au dehors.
Banque de la Louisiane	1,[illegible]	1,[illegible]	121,[illegible]
" de l'Etat	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" du Canal	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" des Citoyens	[illegible]	2,[illegible]	[illegible]
" de la Nlle-Orléans	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" de l'Union	[illegible]	[illegible]	31,[illegible]
" du Sud	[illegible]	[illegible]	....
" des Artisans	[illegible]	[illegible]	....
" des Marchands	[illegible]	[illegible]	11,[illegible]
" du Crescent City	[illegible]	[illegible]	....
" d'Amérique	[illegible]	[illegible]	1,[illegible]
	$9,[illegible]	$10,[illegible]	$[illegible]

ACTIF DISPONIBLE.

Banques	Espèces.	Valeurs à 90 jours.	Change
Banque de la Louisiane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" de l'Etat	[illegible]	1,[illegible]	[illegible]
" du Canal	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" des Citoyens	2,[illegible]	2,[illegible]	[illegible]
" de la Nlle-Orléans	[illegible]	[illegible]	....
" de l'Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" du Sud	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" des Artisans	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" des Marchands	[illegible]	[illegible]	[illegible]
" du Crescent City	[illegible]	[illegible]	....
" d'Amérique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	$8,[illegible]	$7,[illegible]	$3,[illegible]

Les banques ont, en outre en papier à longue échéance une somme de $4,673,653, ce qui porte leur actif, non compris les obligations d'Etat et de la ville, billets confédérés et autres valeurs à $23,966,402, tandis que leur passif est de $20,678,070.

En comparant la situation actuelle à celle du 19 avril dernier on trouve les différences indiquées dans le tableau ci-dessous:

	10 av. 1862	21 juil. 1862
Circulation	6,854,669	9,712,576
Dépôts	28,692,772	10,132,969
Dû au dehors	2,901,311	833,226
Espèces	11,173,930	8,470,099
Papier à 90 jours	10,528,463	7,725,126
Change	2,337,140	3,037,524

L'on voit par là que les dépôts sont tombés de 28 millions et demi à dix millions, et que la circulation a augmenté à peu près en proportion de la diminution des espèces, c'est à dire de trois millions environ.

Belles marchandises—Malgré les temps difficiles que nous traversons la maison C. A. Barriere & Brother, No 135 rue du Canal maintient la haute réputation qu'elle s'est acquise dans le commerce des marchandises sèches. Son assortiment est toujours irréprochable et se recommande par le choix, la qualité et le bon goût des articles dont il se compose, ainsi que par le bon marché auquel ils sont vendus.

MM. C. A. Barriere & Brother ont reçu par les navires *Emma* et *Alcyon* de magnifiques indiennes anglaises, des couvertures grises, des cotons écrus, des toiles d'Irlande, des devants de chemise en toile, des mouchoirs de batiste, de la batiste imprimée, de l'eau de cologne, &c. &c., qu'ils vendront en gros et en détail, à des conditions avantageuses aux acheteurs. Voir l'annonce.

Goélette a vendre.—Une jolie goélette du port de 40 tonneaux est à vendre au No 61, rue Gravier. Voir l'avis.

Restaurant a vendre.—Le restaurant situé au coin des rues Esplanade et Bayou St Jean, est à vendre. L'établissement, auquel est jointe une buvette, est bien achalandé. Voir l'avis.

Cuir! Cuir!!—La maison Leon Pierre & Co, No 71, rue de Chartres, vient de recevoir des veaux cirés et vernis, des maroquins, des peaux de mouton, de l'élastique et de la prunelle, qu'elle vendra à des prix très raisonnables. Avis aux cordonniers.

Les habitans de St Tammany et le général Ruggles.

Un certain nombre d'habitans de St Tammany, privés de leurs ressources habituelles par suite de la brusque interruption du trafic entre leur paroisse et la Nouvelle Orléans, se sont adressés au général Ruggles pour obtenir la permission de rétablir ce commerce dans la mesure de leurs besoins et en s'entourant de toutes les garanties nécessaires pour qu'il ne portât pas préjudice à la cause confédérée. Voici le mémoire qui a été rédigé à cet effet par les habitans dont il s'agit et la réponse du général Ruggles. Nous empruntons ces pièces au *Delta* d'hier soir:

Au général Ruggles, commandant,

Les soussignés, citoyens ou résidents de la paroisse St Tammany, Louisiane, vous soumettent respectueusement ce qui suit:

Notre localité n'est pas agricole, elle a, au contraire, toujours dépendu de la Nouvelle Orléans pour les subsistances qui lui étaient envoyées en échange de son bois de chauffage et de construction, de ses briques, &c. Une brusque et complète cessation de ce trafic nous exposerait à tous les dangers de la famine.

Nous savons qu'en temps de guerre il ne doit pas y avoir de commerce entre les belligérants, mais à cette règle générale, comme à toutes les autres il y a des exceptions. Il a déjà été fait une exception en faveur de nos habitans à la Nouvelle Orléans, excepté en qui leur permet de faire venir leur farine de la ville. Nous considérons notre cas comme beaucoup plus fort, puisqu'en continuant un trafic limité, ce qui existait autrefois, nous obtenons des objets nécessaires à la vie telles que des subsistances, en échange de bois de chauffage et de bois de construction qui sont de simples objets de commerce et qui entre nos mains n'ont absolument aucune valeur.

La confédération du Sud gagne évidemment à ce pareil échange. Nous vous rappellerons, en outre, général, que d'immenses approvisionnements de sel, de médicaments et d'autres objets destinés à nos armées, leur sont parvenus par la voie de cette paroisse. Devons-nous renoncer volontairement à une occasion que l'avarice de notre ennemi nous fournit et continuera à nous offrir? Nous n'avons pas d'objection à ce que l'on entoure ce trafic de garanties qui le rendent avantageux à notre côté. Nous vous prions donc, général, de permettre la continuation d'un commerce restreint dans les limites que suggérera votre prudence, et nous recommandons le porteur de cette pétition, le capitaine Peter Gentilluci, comme propre à accueillir vos vues: c'est un homme d'une parfaite intégrité et d'une inébranlable loyauté.

M B Hand, L M Hand, James Duncan, Henry Kesser, E G Barnitz, M Kroger, Richard Whiten, N Galatas, M Hoos, H Siemer, J E Smith, James T Hosmer, George Kobber, T H Gaits, T M Hart, Thos. Gillespie, N Augustin, J H Ruddock, William Bagby, H Bones, Aug. Simon, S B Staples, R M Lenix, J M Thompson, W Baskett, Thos. Sacroft, S J Leslie, Martine Lebeuf, J M Galatas, A L A Buban, T Solomon, T Negrett.

Je déclare la copie ci-dessus véritable et authentique.

L. D. Sandidge,
de l'armée des Etats Confédérés.
A. A. A. et Insp. Gén.

Réponse à la pétition ci-dessus.

Bureau du Maréchal Prévot Général du 1er District.

Tangipaho, 11 juillet 1862.

A MM. W. B. Hand, Thos. Gillespie et autres, citoyens de la paroisse de St Tammany.

Messieurs, votre pétition, par laquelle vous demandez à ouvrir un commerce avec les ennemis de votre pays, qui actuellement occupent la Nouvelle Orléans et Baton Rouge, les capitales commerciale et politique de votre Etat, a été reçue par le général Ruggles et je suis chargé d'y faire réponse.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'ordre général No 2 émané de ce quartier général, et sur le paragraphe 1 de l'ordre général No 9, prohibant tout rapport et tout trafic avec l'ennemi ou avec les personnes qui se trouvent dans ses lignes et prononçant la peine de mort contre quiconque y serait engagé. Je vous adresse les copies de ces ordres pour votre information.

Des ordres semblables ont été nécessités par les circonstances où le pays se trouve, et approuvés par tous les loyaux habitants du Sud. Ils ne contiennent rien de nouveau dans les règles qu'ils prescrivent ou dans la pénalité qu'ils renferment. Ils proclament seulement et sanctionnent, par un décret de pénalité, des doctrines universellement et depuis longtemps reconnues.

Même dans votre communication, vous reconnaissez leur justice bien que vous demandiez à en être exemptés, car vous dites: "Nous savons qu'en temps de guerre il ne doit pas y avoir de commerce entre les parties belligérantes," mais vous représentez que votre cas est exceptionnel et que la règle pour vous sera cruelle et vous imposera de rudes privations.

Il y a maintenant plus d'un an que votre pays est engagé dans une lutte gigantesque pour défendre son existence. Les nobles habitants du Sud ont versé leurs trésors comme de l'eau, et semblables à l'ancien patriarche, ils n'ont pas même retiré leurs enfants du sacrifice; ils les ont envoyés au contraire braver les fatigues de la marche, les maladies des camps et les périls des champs de bataille. Ils sont tombés par centaines le long des routes; ils sont morts par milliers dans les hôpitaux, beaucoup par la privation des remèdes qu'on ne pouvait se procurer; et des milliers encore ont péri en combattant.

Mainteneurs usage [illegible] ... aujourd'hui votre [illegible] ... [illegible]

FEUILLETON.

L'HOROSCOPE.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

21—Suite.

LA FÊTE DU PRÉSIDENT MINARD.

En ce moment, une servante entra, annonçant à M. Minard qu'un inconnu, porteur de la lettre dérobée la veille à Julien Fresne par un assassin, insistait pour lui parler à l'instant même.

—Eh! faites entrer bien vite! s'écria le président rayonnant de joie. C'est Dieu qui me récompense de mon zèle pour sa sainte cause en faisant tomber entre mes mains cette précieuse dépêche.

Cinq minutes après, la servante introduisait l'inconnu, et M. Minard voyait entrer un jeune homme de vingt quatre à vingt cinq ans, aux cheveux roux, à la barbe blonde, au regard vif et perçant et au visage pâle, qui, sur l'invitation du président, vint s'asseoir de l'autre côté de la table en face de lui.

C'était le même jeune homme qui avait dit, en se retirant sans bruit, aux amis de son ami Médard, qu'on entendrait peut-être un jour parler de lui.

C'était Robert Stuart.

Le jeune homme avait accepté la politesse; il avait, courtoisement et avec un sourire sur les lèvres, salué toute la compagnie, puis il avait pris un siège, ayant le président devant, et la porte derrière lui.

—Monsieur, dit Robert Stuart s'adressant au président lui même, c'est bien à M. le président Antoine Minard que j'ai l'honneur de parler?

—Oui, monsieur, parfaitement, répondit le président fort étonné qu'un seul être ignorant en physionomie, au point de ne se fier que sur son visage que lui seul pouvait être, et [illegible] le président Minard.

—Très bien, monsieur, continua l'inconnu: et si je vous ai fait cette question tout d'abord, peut-vous sembler indiscrète, vous verrez par la suite que cela était à mon grand désir d'éviter toute équivoque.

—De quoi s'agit-il, monsieur? demanda le magistrat. On m'a dit que vous désiriez me remettre la dépêche que portait M. l'Ecossais Julien Fresne lorsqu'il a été assassiné.

—On a peut-être été un peu loin, monsieur, dit le jeune homme avec une politesse infinie, en vous annonçant que je vous remettrais cette dépêche. Je n'ai fait aucune promesse de ce genre, et je vous la remettrai ou je la garderai, selon la réponse que vous ferez à une demande que j'aurai l'honneur de vous adresser; vous comprenez, monsieur, que pour devenir possesseur d'un si important papier, j'ai du risquer ma vie. Un homme tient à sa vie, vous savez cela, vous, habitué à lire dans le cœur humain, sans un grand intérêt à le faire. J'ai donc l'honneur de vous répéter, afin que là-dessus nos plus il n'y ait pas d'équivoque, que je ne vous remettrai cette dépêche que si je suis satisfait de la réponse que vous ferez à ma demande.

—Et quelle est cette demande, monsieur?

—Monsieur le président, vous savez mieux que personne que, dans des institutions bien ordonnées, chaque chose a son tour; je ne puis donc vous la dire qu'en son ordre.

—Vous avez cependant cette dépêche sur vous?

—La voici, monsieur.

Et le jeune homme tira de sa poche un papier scellé qu'il montra au président Minard.

La première pensée de celui-ci fut, il faut l'avouer, une pensée malheureuse: il pensa à faire signe à ses cousins et à ses neveux, qui écoutaient cette conversation avec une certaine surprise, de se précipiter sur l'inconnu, de lui prendre la dépêche et de l'envoyer rejoindre, dans les prisons du Châtelet, les deux premiers arrêtés déjà pour l'assassinat du premier Julien Fresne.

Mais, outre l'énergie empreinte sur le visage du jeune homme, on lisait dans toute sa personne une résolution si ferme et si peu prompte à se laisser faire, qu'il fallait appréhender ce président de n'avoir pas la force matérielle suffisante pour s'emparer de la dépêche, ou en supposant que, grâce à son habileté et à son influence sur ses auditeurs, il aurait meilleur marché de son interlocuteur en employant la ruse qu'en employant la violence, il se contenta de lancer un coup d'œil inquiet au jeune homme, sa femme rejoignit, que le [illegible] sévère, justifiant l'avancement [illegible] qui lui adressait le fit comprendre à l'entretien et qu'il ne pourrait s'en sortir qu'en répondant à la mauvaise foi...

—Le jeune homme le comprit, poliment, mais refusa son invitation.

Le président lui offrit un moment de se rafraîchir, mais le jeune homme persista, en refusant encore.

—Parlez donc, monsieur, dit Minard, et puisque vous ne voulez rien accepter, je vous dirai la permission de [illegible] que vous [illegible] quelle vous amène à ...

—Faites, monsieur, répondit le jeune homme, et bien entendu! la question que je vous adresse est d'une telle importance, qu'elle a besoin peut-être bien comprise, de quelques questions préliminaires.

—Questionnez, monsieur, je vous en prie, dit le président.

—Effectivement, Julien Fresne, le texte de sa famille, de suivre [illegible] il commença à vous demander s'il y a tout point le programme donné.

—Monsieur, demanda-t-il brusquement, l'inconnu au milieu du bout des fourchettes et des couteaux, qui demeurait suspendu de son miroir, pour ne pas perdre un mot de ce qui allait être dit, je suis au fait de tout, monsieur, à mon regret, vous devez avoir entendu dire que je suis étranger.

—En effet, dit le président, la bouche pleine, il y a dans votre accent quelque chose qui n'est pas de ce pays.

—C'est vrai, monsieur, et votre perspicacité ordinaire ne vous fait pas défaut à mon endroit. Je suis né en Ecosse; j'y serais encore, si un événement, que les limites de votre raconter, ne m'avait contraint de quitter ma patrie. Un de mes compatriotes, fervent disciple de Knox...

—Un hérétique anglais, Minard en un lundi un plein verre de bourgogne.

—Mon bien aimé, mon seigneur, répondit un témoin en s'inclinant.

M. Minard remplit toute sa compagnie remplit un air qui signifiait clairement: "Ecoutez, amis, et voyez que les ennemis de belles!"

Robert Stuart continua:

—Un de mes compatriotes, fervent disciple de Knox, était venu, il y a quelques jours, dans cette maison et je suis quelquefois ... et parlais de la condamnation, à mort du conseiller Anne Dubourg.

La voix du jeune homme tremblait en prononçant ces derniers mots, et son visage, déjà pâle, blêmit encore.

Néanmoins, il continua sans que sa voix parût participer à l'altération de son visage; mais, comme il s'aperçut que tous les regards se tournaient vers lui:

—Mon compatriote, dit-il, en appuyant seulement, prononcé le nom d'Anne Dubourg, pâlit visiblement, comme je puis l'être en ce moment moi-même, et il demanda aux personnes qui parlaient de cette condamnation s'il était possible que le parlement eût signé une semblable injustice.

Monseigneur le président, qui, lui de bout et en vint [illegible] en écoutant ces paroles insolentes, vous n'ignorez point que vous parlez à un membre du parlement, n'est-ce pas?

—Pardon, monsieur, répondit l'Ecossais, c'est mon compatriote qui s'exprime ainsi; il parlait, lui, non pas devant un membre du parlement, mais devant un simple greffier de parlement, nommé Julien Fresne, qui a été assassiné hier. Julien Fresne eut donc, l'imprudence de dire devant mon compatriote:

"—Moi, dans ma poche une lettre de monseigneur le duc de Guise, dans laquelle M. le duc mande au parlement du roi qu'il faut en finir avec ce nommé Anne Dubourg et le dépêcher au plus vite.

"En entendant ces mots, mon compatriote frissonna, et, de pâle qu'il était, devint livide; il se leva, alla à Julien Fresne, et, par toutes les instances imaginables, il le pria de ne point porter cette lettre, lui, représentant que si Anne Dubourg était condamné, une partie de la mort de ce conseiller retomberait sur lui; mais Julien Fresne fut inexorable.

"Mon compatriote salua et alla attendre le greffier à la sortie de la maison; là, après lui avoir laissé faire quelques pas, il s'approcha de lui:

"—Julien Fresne, lui dit-il tout bas avec la plus exquise douceur, mais en même temps avec la plus grande fermeté, tu as toute la nuit pour réfléchir; mais si demain, à la même heure qu'aujourd'hui, tu as accompli ton dessein ou n'as pas changé, tu mourras!

—Oh! oh! fit le président.

—Et ainsi, continua l'Ecossais, mourront tous ceux qui, de près ou de loin, auront coopéré à la mort d'Anne Dubourg.

M. Minard frissonna. Il était impossible de deviner, à la contexture de la phrase, si ces dernières paroles avaient été dites à Julien Fresne par le compatriote de l'Ecossais, ou étaient dites à M. Minard lui-même.

—Mais c'est un brigand que votre compatriote, monsieur! dit-il. Robert Stuart en voyant que sa famille n'attendait qu'un mot de lui pour donner cours à son indignation.

—Un brigand véritable! un misérable brigand! s'écria en chœur toute la famille.

—Monsieur, dit le jeune homme sans s'émouvoir, je ne vous comprends pas bien toute la portée du mot que vous venez de prononcer et qu'on répète après vous, vos honorables parents, je continue donc.

Et, après avoir salué la famille, qui lui rendit son salut, mais visiblement à contre-cœur, il continua:

—Mon compatriote rentra chez lui, et, ne pouvant fermer l'œil, il se leva et alla se promener devant la maison de Julien Fresne.

"Il s'y promena pendant toute la nuit, pendant toute la matinée du lendemain; il s'y promena jusqu'à trois heures de l'après midi sans boire ni manger, tant il était soutenu par ce désir qu'était en lui de tenir à Julien Fresne la parole qu'il lui avait donnée; car, comme l'Ecossais, ces enfants de la montagne, ses compatriotes, pourvu qu'en êtes des brigands, monsieur Minard, mais ils ont le mérite, leur parole une fois donnée, de ne jamais y faillir.

"A trois heures, enfin, Julien Fresne sortit; mon compatriote le suivit, et, voyant qu'il allait au palais, il le devança, et, l'arrêtant au coin du pont Notre-Dame:

"—Julien Fresne, lui dit-il, tu n'as donc pas réfléchi?

"Julien Fresne devint fort pâle; l'Ecossais semblait sortir de terre et avait l'air on ne peut plus menaçant; mais, il faut rendre cette justice au digne greffier, il répondit nettement:

"—Si fait, j'ai réfléchi; mais le résultat de ma réflexion est que je dois remplir l'ordre qui m'a été donné par M. le duc de Guise.

"—M. de Guise n'est point votre maître, pour vous donner des ordres, reprit l'Ecossais.

"—M. de Guise est non seulement mon maître, répondit le greffier, mais encore le maître de la France.

"—Comment cela?

"—Ignorez vous, monsieur, que le duc de Guise est le véritable roi du royaume?

"—Monsieur, dit mon compatriote, une discussion politique sur ce sujet nous mènerait trop loin; je ne partage aucunement vos opinions et j'en reviens à la question que je vous ai posée hier au soir: Etes-vous toujours dans l'intention de porter cette lettre au parlement?

"—Je m'y rends à cet effet.

"—De sorte que vous l'avez sur vous?

"—Je l'ai sur moi, répondit le greffier.

"—Au nom du Dieu vivant, s'écria mon compatriote, renoncez à porter cette lettre aux bourreaux d'Anne Dubourg!

"—Dans cinq minutes, elle sera entre leurs mains.

"Et Julien Fresne fit du bras un mouvement pour écarter mon compatriote.

"—Eh bien, puisqu'il en est ainsi, s'écria mon compatriote, ni toi ni la lettre n'arrivez au palais, Julien Fresne.

"Et, tirant de dessous son manteau un pistolet, il ajusta Julien Fresne, qui tomba roide mort sur le pavé; puis, ayant pris la lettre, calme de ce meurtre, mon compatriote continua paisiblement sa route, la conscience tranquille, car il venait de tuer un misérable en essayant de sauver un innocent......

Ce fut au tour du président à devenir vert et jaune, de pourpre qu'il était. Mille gouttes de sueur perlèrent sur son front.

Le plus profond silence régnait dans toute l'assemblée.

—Il fait une chaleur étouffante ici, dit maître Minard en se tournant alternativement vers les deux bouts de la table, ne trouvez-vous pas, mes amis?

On se leva pour aller ouvrir la fenêtre; mais l'Ecossais fit, en étendant les deux mains, signe à chacun de s'asseoir.

—Ne vous dérangez pas, messieurs, dit-il; je vais, moi qui ne mange pas, ouvrir la fenêtre pour donner de l'air à M. le président; mais, comme deux airs pourraient lui faire mal, ajouta-t-il après avoir ouvert la fenêtre en effet, je vais fermer la porte.

Et, ayant donné un tour de clef à la porte, il revint prendre sa place en face du président Minard.

Seulement, dans les mouvements qu'il venait d'être forcé d'opérer, le manteau de l'Ecossais s'était écarté et l'on avait pu voir qu'il portait sous ce manteau, comme arme défensive, une cotte de mailles à tissu d'acier, et, comme arme offensive, deux pistolets à sa ceinture et une courte épée à son côté.

Lui ne parut nullement s'inquiéter de ce que l'on avait pu voir ou ne pas voir, et, reprenant sa place en face du président, dont il n'était séparé que par la largeur de la table:

—Eh bien, cher monsieur Minard, lui demanda-t-il, comment vous trouvez-vous?

—Un peu mieux, répondit celui-ci fort à contre-cœur.

—Croyez que j'en suis aise! continua le jeune homme.

Et il reprit son récit au milieu d'un silence dans lequel on eût entendu une mouche voler, s'il y avait eu, en décembre, d'autres mouches que les mouches de M. de Mouchy.

A continuer.

CHRONIQUE LOCALE.

Compagnie d'assurance du Hope.—Cette compagnie vient d'élire ses directeurs. Les actionnaires ont désigné en cette qualité MM. S. Pascau, P. Maloché, J. B. St-Amant, C. H. Kernion, T. N. Blake, W. A. Gordon Jr, A. Laforest, J. Viosca Jr., H. Peychaud.

Les directeurs, à leur tour ont réélu M. H. Peychaud président à l'unanimité.

Arrestations.—Michael Connors a été arrêté dans le Premier District, sous prévention d'avoir déserté l'armée des Etats-Unis.

La police du Premier District a arrêté, dans la rue Girod, Mary Ann Holmes qui a brisé les fenêtres de Mme Dezey et s'est servi d'un langage obscène.

Wm Hudson, connu sous le nom de Red Bill No 2, a été arrêté pour avoir employé des expressions hostiles aux Etats-Unis.

Rectification.—La somme réclamée dans l'affaire Straight, Demsing & Co vs. Vorhies, Griggs & Co est de $1240 au lieu de $20,000.

Cour prevotale.—M. Fouchier, qui demeure sur la rive droite du fleuve, a été condamné à un mois de prison pour avoir aidé des soldats à se joindre à l'armée confédérée et dit qu'il est homme du Sud.

James Munroe, ci devant de l'armée confédérée, a été envoyé en prison pour deux mois. Il a dit, en faisant allusion au sergent d'une escouade de soldats des Etats-Unis, "qu'il avait tué un meilleur homme que ces yankees" et il a employé un langage séditieux.

Caroline Schroder, jeune boulangère allemande, accusée d'avoir débité du pain qui n'avait pas le poids voulu, a été acquittée. Elle a prouvé qu'elle l'avait fait par erreur.

Frédéric Michel, qui vend du pain au marché, n'a pas été aussi heureux que Caroline. Il a été condamné à un mois de prison parce qu'il ne s'est point conformé à l'ordonnance.

Thos McMillan, qui a aidé James ou Keyes à traverser les lignes fédérales, a été condamné à deux mois de prison. Nous avons parlé de l'arrestation dans notre dernier numéro.

Margaret Harney, accusée de traiter ses esclaves avec cruauté et de troubler la paix, a été renvoyée de la plainte.

Tom Barlow et Tom Leyton ont été condamnés chacun à cinq piastres d'amende parce qu'ils se sont distribué des coups de poing dans la rue.

G. W. Holt est venu répondre à l'accusation de n'avoir point racheté ses billets. Il a déclaré que ses moyens ne lui permettent pas de le faire et qu'il ne doit que $1,290 à la ville. M. Nield a demandé que des billets qu'il a présentés et qui appartiennent à l'un de ses clients, fussent rachetés par celui qui les a émis [M. Holt]. Le magistrat a donné vingt-quatre heures à M. Holt pour racheter les shinplasters.

Margaret, esclave de M. Laurent, a été condamnée à six mois de prison. On a trouvé que vingt piastres de la somme qu'elle a volée.

Victor Busby, qu'on a mis en accusation de ne pas pourvoir aux besoins de sa femme, a été renvoyé de la plainte. Il a établi que la plaignante n'est pas sa femme, qu'elle est celle d'un autre et que c'est à cause de cela qu'il l'a abandonnée.

Michael Smith, le cabman qui avait été arrêté pour avoir refusé de transporter un blessé à l'hôpital, a été acquitté. Il a prouvé qu'il ne pouvait pas compter sur le paiement et que des personnes abusent quelquefois de la confiance des cochers dans des circonstances semblables.

M. et Mme Youngman, à leur grande surprise et non moins grand mécontentement, ont dû payer à la maîtresse d'une maison, dix piastres, valeur d'une porte qu'ils avaient renversée et d'une serrure qu'ils avaient prise. M. Youngman en entendant la sentence, s'est écrié: "Mein Gott, juge, c'est une femme confédérée!"

M. Chas Hoey a été condamné à dix piastres d'amende pour avoir aidé Keyes à s'échapper. (Nous en avons parlé hier) Il a nié qu'il eût recélé ou aidé Keyes, et a ajouté qu'il avait vu l'officier No 408, à différentes reprises, causant avec Keyes qu'on aurait pu arrêter aisément si on l'avait voulu.

Le cocher d'omnibus, dont il a été également question dans cette affaire, a été amené devant le magistrat. Son visage et ses yeux portaient la marque des coups qu'il avait reçus. Il a déclaré que le lieutenant Duane lui offrit un billet de cinquante cents et refusa de prendre des tickets en échange. "Je crus, a-t-il continué, entendre M. Duane dire qu'il me payerait à l'encoignure et en y arrivant, je demandai le prix du passage. J'ignorais qu'ils fussent des officiers; ils étaient vêtus comme tout le monde et ne portaient pas d'insignes; je ne crus donc pas tenus de continuer la route. M. Duane m'annonça que si je m'arrêtais il mettrait sur la siège quelqu'un qui avancerait. L'omnibus ne bougea pas, deux des officiers sortirent du véhicule et saisirent les mulets par la tête tandis qu'un autre montait sur le siège et me renversant d'un coup de pied; une des roues me passa sur le bras."—L'accusé a été acquitté.

M. Woodruff a été relâché, aucune accusation n'a été formulée contre lui. Il a dit qu'il s'était approché du groupe et avait demandé, de la manière la plus simple, de quoi il s'agissait, que là-dessus les officiers l'avaient accablé d'injures et d'insultes, qu'il avait été frappé au dessus de l'œil, au côté et avait eu la lèvre fendue. Le juge lui a conseillé d'éviter dorénavant les bagarres de ce genre.

Jack Connor, dont la voiture s'est heurtée à celle d'un officier fédéral, le 4 juillet, au Half Way House, a reçu l'ordre d'acquitter les frais. "Je n'ai pas d'objection à le faire, a-t-il répondu, mais je peux prouver que le travail vaut six piastres, et non vingt piastres que réclame le docteur Elliott." Le tribunal a répondu que cette différence ne regardait que M. Connor et le docteur Elliott.

M. Wm Shannon, ci devant notaire public, a été traduit devant le juge sous prévention d'avoir illégalement payé sept cents piastres qui avaient été reçues en paiement pour un esclave. On s'était adressé à lui pour l'acte de vente, mais comme il n'avait pas pris le serment d'allégeance, il fit agir M. Cohn. C'est lui, néanmoins, qui reçut et paya la somme. L'acte ayant été signé par les parties, excepté l'acquéreur, l'argent fut déposé entre les mains de M. Shannon. Il fut convenu que l'acheteur aurait le droit de garder l'esclave à l'essai pendant 48 heures, et que si elle ne lui convenait pas il pourrait la rendre. L'esclave ne fut pas renvoyée dans les 48 heures; le [illegible] comme au vendeur [illegible] dit la négresse [illegible] M. Shannon. Les demandeurs maintiennent que M. Shannon n'avait pas le droit de donner la somme, attendu que l'acte de vente n'était point parfait tant que la signature de l'acheteur ne figurait pas dedans. Les avocats ont prononcé de longs discours et consulté une foule d'autorités à ce sujet.

Il est ressorti de l'interrogatoire que M. Shannon avait réellement agi au nom de M. Cohn. Le tribunal a pris l'affaire en considération et ordonné que MM. Cohn et Shannon fussent retenus en attendant qu'il rende sa décision.

Voleurs et contrefacteurs.—Antonio Mesana et Jose Meiord ont été arrêtés hier soir dans le Deuxième District, sur la Levée, pour vol de l'esquif de Theodore Gearton.

On a trouvé sur Meiord, vingt huit pièces fausses et grossières de cinquante cents.

EDITION D'HIER SOIR.

L'ordre de bannissement à Memphis.

Correspondance entre Jeff. Thompson et le général Hovey.

Le correspondant du *Chicago Times* écrit de Memphis à ce journal:

Le décret récent qui ordonne aux personnes ayant des parens dans l'armée confédérée de s'éloigner de la ville, a été dicté par la découverte d'une correspondance secrète entre les gens de Memphis et leurs parents dans le Sud, correspondance qui transmettait à ceux-ci des renseignements très importants. Le décret a jeté la consternation, car s'il avait été exécuté rigoureusement il aurait dépeuplé la ville. Il y a à peine vingt familles ici qui n'aient pas quelques uns de leurs membres dans l'armée confédérée. Le général Grant a modifié son ordre de manière à permettre le séjour de la ville aux personnes qui jureront qu'elles n'ont jamais transmis qu'elles ne transmettront jamais d'informations à l'armée rebelle. Cette modification pour beaucoup ce que l'ordre avait vraiment rigoureux.

A propos de l'ordre de bannissement dont il est question plus haut, le général Jeff. Thompson a envoyé un parlementaire auprès du général Grant avec la lettre suivante:

Senatobia, Mississipi, 14 juillet 1862.

Au major-général Grant, de l'armée des Etats-Unis à Memphis, Tennessee.

Général,

A mon retour de Grenada, j'ai trouvé un exemplaire de votre ordre spécial No 14, daté le 10 juillet, exigeant que toute une catégorie de personnes que vous désignez s'éloigne de vos lignes dans un délai de cinq jours. Si vous vous proposez, général, de mettre cet ordre à exécution, ce que nous présumons que vous ferez, l'humanité exige que vous preniez avec nous quelque arrangement pour secourir les malheureuses familles ou pauvres enfants qui seront ainsi chassés de leurs demeures, car vous savez sans doute que les neuf-dixièmes de la population de Memphis tombent sous le coup de votre décret, et qu'il y a à peine une famille respectable dont un fils, un père, un mari ou un frère dans notre armée et ne renferme des femmes et des enfants, veuves ou orphelins par la mort de ceux qui combattent bravement pour le Sud.

Le chemin de fer du Mississipi et du Tennessee se termine actuellement à Cold Water qui est situé à trente quatre milles de Memphis, et nos lignes régulières sont sur la rivière de ce nom. Si vous ne pouvez pas où sont vos lignes, et vous pouvez donc bien nous indiquer quelque point au Sud de Memphis où les pères, les maris, les frères, les amis des exilés puissent aller en toute sécurité les chercher; ou bien veuillez prolonger le délai que vous avez fixé pour quitter Memphis, car il n'est pas possible que les personnes qu'atteint votre décret puissent dans le temps que vous leur avez accordé trouver des moyens de transport pour se rendre à Cold Water, et je ne vois pas, d'une autre part, que les femmes chassées de leurs foyers et du lieu de leur naissance puissent faire trente milles à pied.

Tout en vous adressant cette prière général, je crois devoir vous faire observer que les milliers de personnes à qui il sera complètement impossible de quitter Memphis dans le court délai fixé, aussi bien que celles qui seront ainsi forcées de prêter le serment d'allégeance à un gouvernement méprisé ne seront pas de la sorte transformées en citoyens loyaux des Etats Unis, et qu'elles ne cesseront pas non plus d'aimer notre glorieuse jeune confédération. J'ajouterai que si la *menace* est indigne d'un soldat, il y a au contraire de la bienveillance à avertir, c'est pourquoi, général, je vous dirai de prendre garde aux malédictions et au serment de vengeance que les cinquante mille braves Tennesséens qui sont encore dans notre armée, enregistreront dans le ciel contre le persécuteur de vieillards, de femmes et d'enfants sans protection, et contre *le général qui ne sait pas défendre ses propres lignes*.

Le parlementaire à qui je confie cette lettre, le capitaine C. K. Porter, de l'armée des Etats Confédérés, est autorisé à s'entendre avec vous sur les points dont il s'agit plus haut.

Je suis très respectueusement, etc,

M. Jeff. Thompson, M. S G.,
Brigadier Général, en service spécial de l'armée des E. C.

La lettre suivante est la réponse faite au brigadier général Hovey au nom du général Grant:

Memphis, 17 juillet 1862.

Au brigadier général Jeff. Thompson, de l'armée confédérée, à Senatobia.

J'ai reçu votre lettre du 14 courant, relative à l'ordre spécial No 14, lancé par le major général Grant. Je vous adresse l'ordre spécial No 15, qui modifie considérablement celui dont vous parlez. Vous me permettrez de dire que vos sympathies sont tout à fait hors de raison; et la vérité et l'histoire établiront le fait que le peuple du Sud, habitant les localités où les deux armées ont campé, préfère la continuité de l'occupation par l'armée du Nord à la protection de la chevalerie du Sud.

Vous êtes trop versé dans la science de la guerre pour ignorer le fait que ces ordres sont beaucoup plus tolérants qu'on n'aurait pu le supposer après le traitement que les familles unionistes privées de ressources ont reçu de la part des rebelles de cette ville. Ajoutez à cela le fait qu'une large part de toutes les informations reçues par vous peut être attribuée directement aux familles exclues par ces ordres, et votre pétition pour éveiller les sympathies en leur faveur est quelque peu amusante.

La grande erreur que les officiers fédéraux ont commise pendant cet a guerre a été leur propre tolérance envers un ennemi outrageant et vindicatif. Vos menaces et intimidations de danger personnel au général Grant sont de mauvais goût et devraient être soigneusement revues avant la publication. "Qu'il puisse garder ses propres lignes," l'histoire des batailles de Shiloh et de Donelson le montrent clairement. Toute famille comprise dans l'ordre en question, qui s'obstinera à ne pas se conformer à l'ordre No 15, sera escortée en dehors de Memphis jusqu'à la distance de dix milles, vers tel point qu'elle pourra désigner.

Respectueusement, Alvin P. Hovey.
Brigadier général commandant.

Congrès Fédéral.—C'est le 17 juillet que le 37e congrès s'est ajourné en pleine session. A l'égard de ses œuvres une dépêche de Washington s'exprime en ces termes:

Pendant la dernière session, le congrès a alloué environ huit cent millions de piastres, y compris plus de cinq cent soixante millions pour l'armée et quelque chose au-dessous de cent millions pour la marine.

Parmi les bills les plus importants renvoyés à une autre session par la chambre, sont:

Un bill pour l'admission comme Etat de la Virginie occidentale, pour l'élargissement du canal de l'Illinois et du Michigan, pour un système uniforme de banqueroute, pour la nomination d'une commission chargée de faire un relevé des pertes causées aux citoyens loyaux, par les raids opérées par les troupes fédérales en campagne, le bill de banque, le bill allouant deux cents millions de piastres pour l'émancipation de l'esclavage dans les Etats frontières et pour des projets de colonisation.

Le sénat n'a rien voté de final sur les bills de la chambre pour abolir le privilège postal ou toute loi relative au millage, y compris les membres actuels du congrès.

Le bill de la chambre pour la mise en liberté ou pour le jugement des prisonniers d'Etat, a échoué au sénat.

Parmi les derniers actes signés par le président, il s'en trouve un qui autorise l'émission des timbres de poste comme circulation et qui interdit aux banques et aux autres corporations, l'émission de billets d'une dénomination au-dessous d'une piastre.

Ainsi voilà les Etats du Nord réputés si riches en valeurs métalliques ainsi qu'en ressources commerciales, livrés à une circulation artificielle cent fois pire que toutes les circulations de circonstance auxquelles le Sud a dû avoir temporairement recours. C'est là la première conséquence de l'appel au peuple pour la levée de 300,000 hommes. Qu'arrivera-t-il donc si cette levée ne s'exécute pas?

Evasion de prisonniers confédérés.—Une dépêche de Philadelphie du 17, annonce que huit prisonniers rebelles se sont échappés du fort Delaware sur un radeau fait avec des planches. Ils sont arrivés à Newcastle, Delaware, où ils ont été bien accueillis par des sécessionistes qui leur ont procuré les moyens de retourner dans la terre de Dixie.

Prisonniers fédéraux faits a Murfreesboro.—Une dépêche de Chattanooga du 21 porte ce qui suit:

Les forces de Buell se massent à Bridgeport. Un grand nombre de troupes sont arrivées aujourd'hui. On construit des bateaux pour traverser la rivière.

Les généraux de brigade Crittenden et Duffield avec leurs états majors et d'autres officiers, formant en tout quarante officiers fédéraux faits prisonniers à Murfreesboro, ont été envoyés de Knoxville, Tennessee, à Madison, Géorgie.

Décédée hier matin, à 3 heures, Mme Gaston GUTH, née Clarisse Forge. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu AUJOURD'HUI, à neuf heures du matin. Le corps est exposé rue Conti, entre Bourbon et Royale.

Décédé, hier matin à 9 heures, à l'âge de huit ans, *Edmond* fils de *Edmond* Braud et de dame *Emilie* Rocquette. Les amis et connaissances des familles Larribeau, Lambert et Hincks, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui 31 courant, à 7 heures et demie du matin. Maison mortuaire rue Dauphine, No 368, entre Ursulines et Hôpital.

Marié, le 26 du courant, à l'Eglise de St Etienne, à Jefferson City, par le Rév. Jaquemet, Felix J. Leche, à Mlle Louisiana Imbau, tous deux de la susdite ville.

ATTENTION.

R. T. Montgomery vendra ce matin, à 11 heures, 100 tierçons de bœuf prime, &c. rue du Camp, No 40. Voir l'annonce.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS,
Mercredi soir, 30 juillet.

Sucre—Le marché a été plus animé aujourd'hui, mais à une baisse. Les ventes s'élèvent à 400 boucauts, en plusieurs lots, à ... pour l'ordinaire, ... pour fair, et ... pour prime à choix.

Mélasse—Le marché aux mélasses a été encore plus languissant, il n'y a pas eu de ventes. Les dernières transactions ont eu lieu à ... pour la mélasse fermentée.

Foin, Mais, Avoine et Son—Le marché est dépourvu de ces articles. Les approvisionnements rapportés des prix élevés. Les dernières transactions ont eu lieu à $45 et $50 le tonneau de foin du Nord, $4 50 ... livres de son, $2 le boisseau d'avoine et $4 le boisseau de maïs.

Produits de l'Ouest et Provisions—L'approvisionnement est très faible et toutes les provisions se vendent cher. La farine rapporte $15 et le lard, le porc mess $[illegible], le bœuf mess $[illegible] et les jambons ... la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 31 juillet 1862

Il n'y a pas eu d'arrivages hier. Stock vendu, 91 bœufs du Texas, ... cochons et ... veaux. Stock à vendre, 235 bœufs du Texas, 14 cochons, 29 moutons et 51 veaux.

Bœufs du Texas, 1re qualité, la livre nette......9c à 12
" 2e qualité, ...
" 3e " ...
Cochons, par 100 livres net, ...
Veaux, 1re qualité, par tête ...
" 2e qualité, par tête ...
Moutons, 1re qualité, par tête ...
Porcs, par 100 livres ...
Vaches laitières, par tête ...

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expéditions à la Douane.

ARRIVÉS HIER.

Barque Garibaldi, ——, Cedà.
Goëlette Mary Campbell, de la Côte.
Goë e te Télémaque, de la Côte.
Goëlette Morning Star, de la Côte.
Goëlette Mary Ames, de la Côte.
Goëlette Belona, de la Côte.
Steamboat Algerine, ——, Vicksburg.
Steamboat Lone Star, Gamble, de la Côte.
Steamboat W B Savery, Goodspeed, de la Quarantaine.
Steamboat Time and Tide, Taylor, de la Côte.

Mouillés le fleuve.

Barque des E U Midnight.

IMPORTATIONS.

Cadix—Par la barque Garibaldi—Sel à ordre.

ENVOIS DE PRODUITS.

De Vicksburg—Par le steamboat Algerine—19 balles coton à ordre.

De la Côte—Par le steamboat Lone Star—230 boucauts sucre à ordre.

De la Quarantaine—Par le steamboat W B Savery—17 balles coton ... ordre.

De la Côte—Par le steamboat Time and Tide—174 boucauts sucre à Carroll, Hoy & Co—3 barils mélasse à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Mary Campbell—100 boucauts sucre—100 barils mélasse à Carroll, Hoy & Co.

De la Côte—Par la goëlette Morning Star—60 boucauts sucre à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Télémaque—30 boucauts sucre à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Mary Ames—54 boucauts sucre à ordre.

De la Côte—Par la goëlette Belona—18 boucauts sucre à W L Robinson.

DEMANDE DE BILLETS
Du Chemin de fer de Jackson.

Les billets de la Compagnie du Chemin de fer de Jackson sont achetés
DANS LA RUE DU CAMP, No 11.
31 juil—2f

Demande de billets de l'Etat.

Les billets de l'Etat de la Louisiane sont achetés
DANS LA RUE DU CAMP, No 11.
31 juil—2f

DEMANDE DE BILLETS
Du Red River Packet.

Les shinplasters de la Compagnie du Red River Packet.
Sont achetés
DANS LA RUE DU CAMP No 11.
31 juil—2f

DEMANDE DE BILLETS
N'AYANT PAS COURS.
LES SHINPLASTERS
DE
Toutes les personnes responsables
Sont achetés
DANS LA RUE DU CAMP, No 11.
31 juil—2f

Fruits au jus, Huile, etc.

250 caisses FRUITS AU JUS assortis,
100 caisses CERISES à l'eau de-vie,
100 caisses HUILE D'OLIVE,
75 do SARDINES à l'huile ¼ ½ et 1/0 ¼ boîtes—en débarquement du brick Emma, et à vendre par
S. PLASSAN,
30 juillet. 38 et 40, Vieille Levée.

DRY GOODS! DRY GOODS!
EN GROS ET EN DETAIL.
Venant d'être reçus et à vendre par
C. A. BARRIERE & BRO,
135..........Rue du Canal..........135
BATISSES TOURO,

25 caisses INDIENNES anglaises, lilas, deuil, deuil, couleur et calamandes,
50 balles COUVERTURES grises,
60 do COTONS écrus, 31 et 36 pouces,
20 caisses TOILES d'Irlande pour familles,
4 do BATISTE imprimée
4 do EAU-DE-COLOGNE française supérieure
1 do DEVANTS DE CHEMISE toile, et mouchoirs batiste.

Les articles ci-dessus viennent d'être débarqués de la barque française Alcyon et du brick anglais Emma.
C. A. BARRIERE & BROTHER,
31 juil—3 135, rue du Canal.

AVIS.

Le porteur de billet hypothécaire de $2,315, tiré par Chs. Guet, Daniel, et endossé par Ve M. Daniel, en date du 5 janvier 1861, à 12 mois, et sur lequel billet il a été payé à échéance un à compte de $1,315 et la balance ($1,000), renouvelée pour six mois est prié de se présenter au No 37, rue de Chartres pour en recevoir le montant, attendu que les intérêts ne seront pas payés depuis l'échéance. 26 juil—6f

Messe et quête à l'église des Jésuites.

Une messe solennelle sera célébrée samedi, le 2 août, à 7 heures du matin, à l'Eglise des Jésuites, rue Baronne, pour demander à Dieu le rétablissement de la paix et la fin des calamités qui désolent le pays. Tous les fidèles y sont invités. Le sermon sera prêché par le Rév. P. Jourdan. Pendant la cérémonie il sera fait une quête au profit des orphelins de l'Asile du 3me district, dont la détresse est au comble et en faveur de qui la charité publique est vivement sollicitée.
26 juil—jusq 2 août

POUR BATON ROUGE.

LE bateau à vapeur EMPIRE PARISH, capitaine B. Paris, ayant été vendu à ses propriétaires par le gouvernement des Etats Unis, fera des voyages réguliers entre Baton Rouge et aux ports intermédiaires, deux fois par semaine. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
D. DE GOICOURIA & Co,
31 juil— 48 rue Carondelet.

A VENDRE
Une Goëlette
Du port de 40 tonneaux.
3 juil et—3f S'adresser au No 61, rue Gravier.

POUR LE HAVRE.

LE brick français, du voilier, MARIE FELICITE, capitaine Lesant, ayant déjà une grande partie de son chargement engagé, partira prochainement. Pour balance de fret, passage, s'adresser au capitaine, chez FERRIER & REIMONENQ,
17 juil—15 5, Carondelet.

POUR BARCELONE (ESPAGNE.)

Le beau trois mâts français AUGUSTE & VICTOR, capitaine Ménard, attendu très prochainement de la Havane, fera voile de la Nouvelle Orléans, pour Barcelone [Espagne], dans la première quinzaine d'août.
Pour passage seulement [ayant un plein chargement engagé], s'adresser à
GAUTIER & LAMOTTE
17 juil Rue Carondelet, No 24.

PARA BARCELONA.

La hermosa fragata francesa AUGUSTE & VICTOR, capitan Menard, que debe llegar de un momento á otro de la Habana, saldrá de este puerto para dicha Barcelona, á principios de Agosto.
Los que quieran asegurar pasage solamente podrán verificarlo dirigiéndose á los Sres.
GAUTIER & LAMOTTE.
17 juil Calle Carondelet, No 24

POUR LE HAVRE.

La barque française ALCYON, fine voilière, capitaine Lemaie, partira sous peu. Pour fret ou passage, (beaux emménagements), s'adresser à bord ou à S. PLASSAN,
11 juil Rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40

POUR LIVERPOOL ET LE HAVRE.

Le beau navire anglais SOUTH, capitaine Wilson, partira positivement à la voile le 5 août sous tous pavillons des passagers à destination de France pourront se rendre au Havre. S'adresser au bureau d'émigration, chez M. A. Calvé No 150, rue de la Levée, 3me district ou à bord, bateau 4.
25 juillet—au 5

Sociedade Portugueza de Beneficença.

Nova Orleans, 30 de julho 1862.
Assemblea Geral.

Os senhores socios e membros desta sociedade, se reunirão DOMINGO 3 de Agosto, proximo, as 4 horas da tarde no local do Cantonio do Bayou, entre St Claude e Treme, para tratar dos assuntos de sociedade, e no mesmo tempo, para nomear os candidatos para officiaes para a eleição annual do dia 25 de Agosto.
O Tesoureiro ... estarão ... a ... horas da tarde ...
Por ordem do
F. LUIS
Presidente.

Société Portugaise de Bienfaisance.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nlle-Orléans, 30 juillet 1862.

MESSIEURS les officiers et membres de la société sont priés de se réunir dimanche, 3 août, à 4 heures P. M., chez ... chemin du Bayou, entre Treme et St Claude, pour traiter d'affaires importantes à la société et en même temps pour nommer un candidat pour officiers qui doivent être élus le 25 du mois courant.
Le trésorier sera présent avec ses livres, à trois heures P. M. pour recevoir le montant dû par les membres ...
Par ordre du
F. LUIS
Président.

CHAMPAGNE.

10 CAISSES 12 bouteilles, Grand Sillery de Lex ... et cinquante marque ... DE PERGA ... à vendre par OSCAR BERCIER & Co,
31 juil— No ... rue St Louis

A VENDRE.

UNE BARRE avec RESTAURANT bien achalandé, situé au coin des rues Esplanade et Bayou St Jean. Il y a un restaurant, ... S'adresser à l'occupant.
31 juil—6 M. ANDRE PORSON

PATTI, esclave, de Robert Dumaine ... lundi le 21 juillet ... ASSORTIMENT ... WILLIAM ... JOSEPH. ... son accent ... et ... du pied ... récompense raisonnable à quiconque ...
3 juil—1

DEMANDE DE SUCRE

LES soussignés demandent 100 boucauts de sucre.
R. C. CLARK & Co,
Rue Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez.
31 juil—3t

Au public

A PARTIR du 31 juillet 1862, l'ancienne ligne fera le service de la rue Tchoupitoulas ... partira de la rue ... jours, de ... dans la monnaie courante, des billets de la ligne ...
21 juil—1 HART & WINTZ

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 juillet 1862.
TRAITES SUR PARIS, à vendre par cette Banque.
30 juil—1sc GEO. A. FRERET
Caissier.

CUIR! CUIR!

VEAUX cirés et vernis,
Maroquins, peaux de mouton,
Elastique et prunelle,
Sont arrivés et à vendre par
LEON PIERRE & CO,
31 juil— 71, rue de Chartres.

EN débarquement du steamer "Philadelphia" et à vendre par le soussigné—
600 barils de farine extra.
F. AVET,
31 juil—6f 59 et 61, Vieille Levée, entre Conti et Bienville

DEMANDE DE PENSION.

UN monsieur et deux enfants désirent prendre pension dans une famille, dans le voisinage de l'Hippodrome Champs-Elysées (Circo et Race Course). S'adresser par lettre, à D. B., au bureau de l'ABEILLE.
31 juil—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, le 29 juillet 1862

A une élection tenue le 28 courant par les actionnaires de cette compagnie, ont été élus directeurs pour l'année courante:
S. Pascau, P. Maloché, J. B. St-Amant
C. H. Kernion, T. N. Blake, W. A. Gordon Jr.
A. Laforest, J. Viosca Jr., H. Peychaud.
Et à une assemblée des directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement réélu président et M. S. Pascau vice-président et Louis Barnett secrétaire.
LOUIS BARNETT,
30 juil—5f Secrétaire.

Premier District de Dessèchement.
Bureau des Commissaires du Premier District de Dessèchement.
Hôtel de Ville, salle No 20, Nlle-Orleans, 20 juillet 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans les limites du Premier District de dessèchement, qui est borné par le fleuve Mississipi devant, la rue Julia et le Nouveau Canal au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière et la rue St-Pierre au-dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assiette pour les frais de dessèchement du dit District est maintenant dû et doit être payé à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés vers le 20 août prochain seront déposés en Cour, suivant ... la loi. Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de faire connaître leurs propriétés par écrit.
20 juil—au 20 G. INGRAM,
Président.

HOFFMAN et MARKS,
41..........Rue de Chartres..........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors.

CHAUDIERES A SUCRE.

EN magasin et à vendre par les soussignés, un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE, en FER BATTU et FONDU, sortant de la fonderie de MM. R. & J. RANKIN, de Liverpool.
M. A. DE LIZARDI & Co
4 juil—1m Seuls agents, rue Bienville, No 52.

VIN ROUGE!

8 barriques vin de Bordeaux pour familles.
86 demi barriques " "
3 caisses Chasse Spleen & Gautrelle Moulis 1851,
75 caisses, St Julien Medoc,
40 caisses C G 1851,
En magasin, à vendre par LOUIS F. MAXENT,
22 juillet N. 59, rue Toulouse.

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,
Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares,
Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No 9.
17 mars

Louisiana Steam Clothing Manufactory.

MANUFACTURE D'HABILLEMENS.
166..........Rue du Canal..........166
LES soussignés ont en magasin un bon stock d'habillements d'habitations, pour hommes et femmes. Ils l'offrent à des prix raisonnables pour du comptant.
HEBRARD & Co.
7 juillet—1m

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par B. A. Fortier.

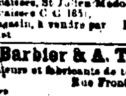

A partir du 1er août prochain, l'Institution sera transférée dans les bâtisses anciennement occupées par les écoles publiques, rue Hôpital No 131, entre Dauphine et Bourgogne.

De vastes appartements destinés particulièrement aux élèves pensionnaires sont préparés avec tout le confort désirable.

Les admissions au pensionnat auront lieu à partir du 1er août prochain.

L'externat demeure fixé aux mêmes conditions que précédemment. Les prix varient de $5 à $1, selon la force des élèves.

Deux professeurs d'anglais et de mathématiques sont attachés à l'établissement.

M. O Grever reste chargé des cours de latin, de grec et d'allemand.

Ces cours sont accordés sans aucune rétribution supplémentaire.

M. Ferrier conserve la direction des classes françaises.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser provisoirement à l'institution, rue Hôpital No 73, entre Royale et Bourbon. 27 juil—1m

F. GONTHIER.
Successeur de John & Ed. Ducournau,
Marchand tailleur,
Rue St Charles, encoignure Commune,
26 juil—3m

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.
Linge fait, Chemises, Chapeaux et Marchandises sèches.
PAR E. ROGER & Co.,
C. Bamury, encanteur.

JEUDI, 31 juillet, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
175 lots linge fait de saison, chemises, chapeaux et chaussures
ET
Un assortiment de marchandises sèches de saison.
Conditions à la vente. 31 juillet

100 tierçons Bœuf mess et prime—vente à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.
AUJOURD'HUI, jeudi, 31 juillet, à 11 heures, il sera vendu, dans la rue du Canal, No 40—100 tierçons bœuf prime
Conditions comptant. 31 juil

R. SCOTT, encanteur,
84, rue des Magasins, enc. Natchez.

AUJOURD'HUI jeudi 31 juillet, à 9 heures et demie, 100 caisses cognac en paniers, de New-York; 5 boucauts sucre blanc clarifié; 24 barils grammes, 10 barils rhum; 30 caisses claret, 15 paniers cognac; 3 barils ... et porter; 25 caisses vermouth.
Par ... Riz, amidon, savon chandelles, fruits en jus, épices, prunes de Ste-Croix, pommes et pêches sèches, bœuf, cidre, champagne, etc. etc. 31 juil

VACHERIE! VACHERIE!!
VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 31 juillet 1862, à 11 heures du matin, sur le Chemin de la Métairie, en face de la porte du Parc—

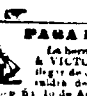

31 vaches laitières,
1 génisse,
4 chevaux,
1 pouliche,
1 charrette à lait,
1 char à bancs,
1 charrette à provision.
La clientelle et les ustensiles de la vacherie.
Conditions—Comptant. 26 juil

Demande de maison.

On demande à louer pour le mois d'août, une jolie maison, convenable pour une petite famille et située dans le centre de la ville.
S'adresser rue de la Vieille Levée, No 61.
1 juillet

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 7 juillet 1862.

LES personnes qui doivent à cette Banque et dont un renouvellement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'être précédent immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucun renouvellement ne peut être accordé ... le Board ne siège pas. AUGT MONTREUIL,
Caissier.

GLOBE MILLS "Moulins Globe"

Cet établissement a été transporté
Dans la rue Vieille Levée, No 263,
Entre les rues St Philippe et Ursulines,
En face du marché aux légumes
Et il encore en pleine activité 1 juil—1m

Chaux! Chaux!
233, Promenade Carondelet,
NLLE ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien Jardin Brasseur, No 233 Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de construction.
16 juil—1f J. MAURICE CASSAL

Quartier général du Département du Golfe.

Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1862.
ORDRE SPECIAL No 220.

TOUS les soldats qui ont ... et à la Nouvelle-Orléans et appartiennent à l'un des régiments stationnés à Baton Rouge ... en ce lieu, peuvent se rendre dans cette ville ... à ... immédiatement au bureau J. W. Shaffer, Q. M. pour être transportés à leurs régiments ...
Par ordre du Maj. Gén. Butler.
R. S. DAVIS Capitaine & A. A. A. G.

Quartier Général du département du Golfe.

Nlle-Orléans, Le 21 juillet 1862.
ORDRE SPECIAL No 16.

TOUTE personne ayant à se ... ... devant le ... Département ... de ... ..., être envoyées par l'entremise de ... du Quartier Général ... ...
Par ordre du Major Général Butler.
R. S. Davis Capitaine & A. A. A. G. 3 juil—3

Quartier Général du Département du Golfe.

Camp Weitzel, Kenner, Le 25 juillet 1862.
ORDRE GENERAL No 14

COMME personne ... ... le lieutenant Godfrey Weitzel ... ... le nom de Camp Weitzel.
Par ordre. EDWARD PAGE Jr.,
3 juil—3t Capitaine commandant.

Guardia de Lincoln.
Cien pesos de enganche o 160 acres de tierra.

PARA acabar de formar esta compañía, que ha de servir ... Estados Unidos, se necesitan algunas personas capaces de tomar las armas.
... se ... ... cuerpo ... ...
M. DE LA CALLEJA, capitan.
... ...

GARDE DE LINCOLN.
$100 DE PRIME OU 160 ACRES DE TERRE.

ON demande pour compléter les cadres de cette compagnie ... quelques hommes capables de porter les armes.
Ce ... ... $35 ... La paie est de $13 par mois, avec équipement nécessaire et ... carabine d'Enfield.
On fournit en outre des rations et des habits de la meilleure qualité et ... ...
Le soussigné donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. M. de la CALLEJA, Capitaine,
31 juil Rue de la Vieille Levée, No 288.

Armée des Etats-Unis
Premier régiment de Volontaires de la Louisiane.

CENT PIASTRES DE PRIME ou 160 acres de terre—$38 payé d'avance.
Il sera pourvu aux besoins des familles des soldats. Cette compagnie étant presque au complet, quelques hommes robustes pourront entrer au service en s'adressant à mon bureau. On demande un TAMBOUR et UN FIFRE. Il sera payé deux piastres pour chaque recrue emmenée à mon bureau. Le bureau de recrutement est situé
RUE VIEILLE LEVÉE, No 244, en face du Marché aux Fruits, 2e District.
H. T. CARTER,
22 juil— Off. de recrutement

AVIS.

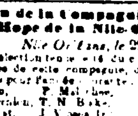

Les personnes désirant prendre du service dans la GARDE NATIONALE, Premier Régiment des Volontaires de la Louisiane sous le commandement de C. Renaud, doivent se présenter à son Bureau, rue Bienville No 32, au-dessus du Restaurant de Paris. $4 seront payées lors de l'entrée en service.
Les ... des recrues enrôlées dans ce corps, auront droit à une contribution de provisions.
23 juil— CLEMENT RENAUD.

RECRUES! RECRUES!
Pour le service des Etats-Unis en Louisiane.

ON demande encore quelques hommes pour compléter une compagnie composée en majeure partie de Français.
Trente-huit piastres à l'avance y compris un mois de solde et 100 piastres ou 160 acres de terre après l'engagement.
Bureau, encoignure Front Levée et Hôpital
25 juil—6 NICOLA NILES.

AU PUBLIC.
Bureau du maréchal-prévot.

Nlle-Orléans, 11 juillet 1862.

LE rassemblement dans les rues et les places publiques de groupes de citoyens est devenu un danger pour la paix publique. La police de la ville a donc reçu l'ordre de disperser tout rassemblement de plus de trois personnes, et d'arrêter et incarcérer tous ceux qui refuseraient d'obéir immédiatement à la sommation.
JONAS H. FRENCH,
12 juil Maréchal-prévôt et chef de la police.

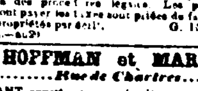

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

J. L. PELÉ,

SUCCESSEUR de Mme Vve Le PREVOST rue Bourbon, 148, entre Toulouse et St-Pierre, a l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend aux prix les plus réduits de la place. Les ordres pour la campagne seront promptement exécutés. 1 juin—

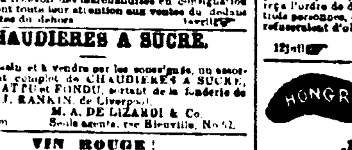

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit, destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont fréquemment vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.
Le dépôt est établi chez MM. Schmidt & Brodeur, No 394, Vieille Levée. LIENHARD & NORMAN,
108, rue Tremé,
entre Toulouse et St-Louis.

DESSECHEMENT.
ASSESSEMENT

Du 1er District de Dessèchement.

LES propriétaires de terrains situés dans le premier district de dessèchement, à savoir (La rue Julia et le nouveau canal sur la limite supérieure, la rue St-Pierre et le bayou St-Jean sur la limite inférieure, depuis le fleuve jusqu'au lac Pontchartrain) sont dûment notifiés que le bureau prépare en ce moment une liste de tous ceux qui ont négligé de payer le montant de leur assessement et que ce tableau sera déposé en Cour sous peu, ... qu'il sera terminé.
Office—Hotel-de-Ville, chambre No 20.
H. E. BAILEY, Président.
Nlle-Orléans, 16 juillet 1862. 17 juil—jusq' 1er sept

AU PUBLIC.

AYANT vendu ma ligne d'omnibus, je désire retirer ses circulation de tickets d'omnibus. Je prie conséquemment ceux qui en ont de les présenter de suite à mon bureau, rue du Canal, No 383, de 9 heures à midi, tous les jours, excepté les dimanches.
Ces billets sont les tickets verts avec mes initiales d'un côté et un omnibus de l'autre; les tickets blancs portant mon nom des deux côtés.
Il y a beaucoup de tickets contrefaits en circulation, surtout parmi les tickets verts. Je préviens donc le public de ne pas les recevoir. J. B. SLAWSON.
N. Ile Orléans, 10 juillet 1862. 20 juillet